



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 14

présents : 8

absents excusés représentés : 3

absents : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

L'an 2024, le **04 avril à 14H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 29 mars 2024 en Mairie - Salle Jules-Ferry - 48 av Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

Aurélie GUEGUEN, Isabelle AUFFRET, Lydia BERNET, Christine DOURNES, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Didier NICOLLE, Patrick SAMSON.

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Alexis TEILLET à Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE à Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND à Dominique LABORIALLE.

**ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :**

Monsieur Daniel GUETTO, Monsieur Patrice KOUAMA, Madame Jennifer SANGLEBOEUF.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle AUFFRET

**N° 11/2024**

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



**N°11/2024**

**DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

**Administration générale - Animations**

**DISTRIBUTION DE CADEAUX D'ANNIVERSAIRE AUX RETRAITES**

**SAVINIENS HEBERGES A L'EPHAD CHARAINTRU ET AUX CENTENAIRES DE LA VILLE**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 091-269101085-20240404-DELIB112024-DE



LE Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que l'EHPAD public intercommunal Le Domaine de Charaintru, situé sur la commune, héberge des Saviniens,

CONSIDERANT la demande des Saviniens pour bénéficier d'une attention particulière à l'occasion de leur centième anniversaire,

CONSIDERANT l'intérêt d'offrir des présents à ces Saviniens à l'occasion de leurs anniversaires,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la distribution de cadeaux d'anniversaire aux retraités saviniens hébergés à L'EPHAD CHARAINTRU et aux centenaires de la ville,

DIT que les présents se présenteront sous forme de cadeaux et de bouquets de fleurs,

DIT que la dépense totale en résultant sera imputée au budget principal du CCAS,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents,

POUR extrait certifié conforme.

P/ le Président du CCAS  
La Vice-présidente  
Aurélie GUEGUEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le ..... et de sa notification ou de sa publication le ..... En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.